



SPORT ÉTUDIANT
La fédération

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

CHAMPIONNAT SCOLAIRE PROVINCIAL INVITATION

DE HOCKEY SANS CONTACT 2007-2008

Article 1	Identification des catégories.....	2
Article 2	Surclassement	2
Article 3	Composition de la délégation.....	2
Article 4	Inscription.....	2
Article 5	Formule de rencontre.....	3
Article 6	Catégories.....	3
Article 7	Délai / Retard	4
Article 8	Durée des parties.....	4
Article 9	Prolongation.....	4
Article 10	Infraction	5
Article 11	Punition	5
Article 12	Costume.....	5
Article 13	Récompenses	5
Article 14	Réglementation.....	6

Juin 2007

HOCKEY SANS CONTACT 2007-2008

Article 1 Identification des catégories

*1.1

Catégories:	Âge pour la saison 2007 - 2008
--------------------	---------------------------------------

Secondaire III - IV - V	Du 1^{er} juillet 1989 au 30 septembre 1993
Secondaire I - II	Du 1^{er} octobre 1993 au 30 septembre 1995

1.2 Un joueur de 1^{er} cycle (secondaire 1-2) doit être âgé d'au moins 15 ans le premier jour du championnat invitation pour évoluer au 2^e cycle.

Article 2 Surclassement

2.1 Le surclassement est autorisé.

Article 3 Composition de la délégation

*3.1

Joueur :	19 maximum par équipe incluant 1 gardien
Pour la 1^{re} partie	12 minimum par équipe incluant 1 gardien
Entraîneur :	1
Entraîneur adjoint :	4

Si un gardien se blesse, l'équipe a **dix (10)** minutes d'allouer pour habiller un autre joueur sinon elle perd par forfait.

3.2 Le nombre **minimal** de joueurs aptes à jouer pour débiter **la première partie** est de douze (12) incluant un (1) gardien.

****3.3 Pour les parties subséquentes, le nombre minimal de joueurs aptes à jouer est de neuf (9) plus un (1) gardien.**

****3.4 Chaque équipe peut inscrire dix-neuf (19) joueurs plus un (1) gardien sur la formule d'inscription et seuls ces joueurs peuvent participer au championnat.**

**

Article 4 Inscription

4.1 La date limite d'inscription est fixée à quinze (15) jours ouvrables avant le début du championnat.

4.2 Aucun changement/substitution ne sera accepté cinq (5) jours ouvrables et moins avant le début du championnat.

Article 5 **Formule de rencontre**

- 5.1 Le tournoi de hockey est de type sans contact.
- 5.2 La formule de rencontre est déterminée par le comité organisateur et approuvée par la FQSE. Elle doit assurer un minimum de deux (2) parties par équipe participante.

Article 6 **Catégories**

6.1 **Masculine**

6.1.1 Participation

Secondaire I – II
Secondaire III - IV - V

Note : Cette catégorie s'adresse spécifiquement aux joueurs de niveaux A, B et C (classe maison). Les niveaux double lettre sont exclus (AA, BB et CC).

6.1.2 Compétition

Secondaire I – II
Secondaire III - IV - V

Note : Cette catégorie s'adresse spécifiquement aux joueurs de niveau double lettre. La catégorie compétition exclut tout joueur d'une équipe AAA ou junior majeur.

Un joueur JA midget AAA, junior AAA ou junior majeur perd son admissibilité au championnat scolaire provincial s'il est inscrit sur la feuille de pointage d'une équipe après le 15 janvier.

6.2 **Féminine**

5.2.1 Participation : Secondaire I à V

Note : Cette catégorie s'adresse spécifiquement aux joueurs de niveaux A, B et C (classe maison). Les niveaux double lettre sont exclus (AA, BB et CC).

5.2.2 Compétition : Secondaire I à V

Note : La catégorie compétition exclut toute joueuse participant à une équipe Québec

6.3 Les filles sont admises dans les équipes de garçons.

6.4 Pour qu'une catégorie (féminine ou masculine) soit admise au programme du championnat, il doit y avoir un minimum de quatre (4) équipes dans cette catégorie. Sinon la catégorie ne sera pas tenue.

Article 7 **Délai / Retard**

7.1 Une équipe qui n'est pas présente à l'heure prévue pour le début de sa rencontre se verra accorder un délai de dix (10) minutes afin qu'elle présente le nombre minimal de joueurs sur la patinoire pour débiter la partie. Toutefois, une pénalité de deux (2) minutes lui est allouée pour avoir retardé la partie. Après ce délai, l'équipe perd par forfait (0 - 2).

Article 8 **Durée des parties**

*8.1 Une période d'échauffement de deux (2) minutes sera allouée avant chaque partie. Une pause d'une (1) minute sera accordée entre les deux premières périodes et la glace se fera entre la deuxième et la troisième période. Lors des cinq (5) dernières minutes **de la partie**, si un écart de **sept (7)** buts sépare les deux (2) équipes, la partie se termine automatiquement en temps continu.

Le temps de chaque partie sera de **2 X 10 minutes et 1 X 15 minutes chronométrées.**

8.2 Chaque équipe a droit à un (1) temps mort par partie.

8.3 En prolongation, le temps est chronométré et la partie prend fin dès qu'un but est marqué.

*8.5 Étapes de la prolongation pour toutes les rencontres:

- 1- Cinq (5) minutes à cinq (5) joueurs 4 vs 4 plus 1 gardien.
- 2- Fusillade à deux (2) joueurs.
- 3- **Un joueur qui se trouvait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps n'est pas admissible à participer à la fusillade**

Article 9 **Prolongation**

*9.1 En prolongation, lorsqu'une punition est appelée, le joueur fautif doit **purger sa punition.**

- Si les équipes évoluaient à quatre (4) joueurs et moins (incluant le gardien de but), alors l'équipe adverse ajoute un joueur pour obtenir l'avantage numérique pour la durée de la pénalité.

Article 10 **Infraction**

10.1 **Bagarre**

- Un joueur identifié comme agresseur est exclu du tournoi.
- S'il y a récurrence par la même équipe lors du tournoi, cette dernière sera exclue du tournoi et son cas soumis au comité de vigilance.

Article 11 **Punition**

11.1 Lorsqu'il y a une punition donnée à un joueur dans une période à temps arrêté, la pénalité s'écoule selon le temps de la partie.

11.2 Le joueur puni assume la totalité de sa punition. Advenant qu'un but soit marqué par l'équipe adverse, il est remplacé sur le jeu par un autre joueur de sa formation.

*11.3 Lorsqu'une punition est appelée, lors d'une prolongation en qualification, le joueur fautif doit **purger sa punition**.

11.4 Un joueur qui se voit décerné une 3^e infraction dans une même rencontre est automatiquement exclu de la rencontre (cette exclusion n'entraîne pas de suspension automatique pour la prochaine rencontre).

Article 12 **Costume**

12.1 L'organisation hôte doit prévoir deux (2) séries de chandails de dépannage de modèle et de couleur uniforme.

*12.2 L'équipe **locale** est désignée pour changer de gilets.

*12.3 Tous les joueurs d'une équipe doivent obligatoirement porter des gilets de modèle et de couleur uniforme.

Article 13 **Récompenses**

13.1 Des médailles sont remises à chacun des membres des équipes qui au classement général se sont respectivement classées:

- Première : médailles d'or
- Deuxième : médailles d'argent

Des médailles de bronze seront remises dans les catégories où plus de 8 équipes sont inscrites.

13.2 Une bannière est remise à l'équipe gagnante de la médaille d'or.

Article 14 **Réglementation**

- *14.1 Les règlements de **Hockey Québec** concernant le hockey mineur (participation) sont appliqués.
- 14.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.
- 14.3 Les règlements administratifs des événements scolaires provinciaux de la FQSE doivent être respectés.